

**COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JANVIER 2016**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 21 janvier 2016, s'est réuni à 19h00 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERTIN, Maire.

Présents : M. CROUZIER – M^{me} BOUILLON – M. CORRE – M^{me} GAILLE – M. MEUNIER – M^{me} GRENIER (Adjoints) – M. POTIGNAT – M^{me} SABATIER – M. QUAIRE (conseillers délégués) – M. BOUCHARD – M^{me} FINAT – M. MAIRAL – M^{me} JAYAT – M. BACOT – M^{me} GUILLET – M^{elle} ARNOUX – M^{me} GRINCOURT – M. JOURDAIN – M^{me} HORIOT – (Conseillers municipaux).

Absents représentés : M^{me} BRADEL et M. BLANCHET

Absent : M. CHAPELLE

Madame Elisabeth GUILLET a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

APPROBATION du compte rendu de la séance du 09 décembre 2015 par les membres présents à la majorité (1 voix contre : M^{me} GRINCOURT- SCHLUMBERGER).

I/ DELIBERATIONS

1/ COMMISSION D'APPELS D'OFFRE

Considérant qu'à la suite de la démission de Monsieur Sébastien MARILLIER, conseiller municipal et suppléant à la commission d'appel d'offres, le conseil municipal souhaite élire un suppléant remplaçant, et ce pour le reste de la durée du mandat ; considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; après avoir procédé au vote, les membres ci-dessous ont été élus à l'unanimité :

Membres titulaires	Membres suppléants
MEUNIER Daniel	QUAIRE Philippe
BACOT Hervé	GAILLE Denise
JOURDAIN Patrick	CHAPELLE Gille

Cette délibération remplace et annule celle prise sur le même sujet lors du Conseil Municipal du 09 décembre 2015.

2/ FRANCE LOIRE : demande d'avis de cession de logements sociaux

Considérant les demandes d'avis de la SA HLM France Loire concernant le projet de cessions de 2 pavillons locatifs sociaux situés 21 rue des Roussilles et 06 rue du Champ Pérot ; considérant le bon entretien desdits logements et malgré l'impact sur le nombre total des logements locatifs sociaux de la Commune, Le Maire propose de formuler un avis favorable à l'aliénation de ces biens immobiliers en demandant à France Loire d'être sensible aux souhaits de la Commune au cas où la loi nous imposerait un taux de logements sociaux précis. Accord des membres du Conseil à l'unanimité.

3/ PLH : demande de participation financière à un ravalement de façade

Dans le cadre du PLH de Vichy Val d'Allier adopté par notre commune le 05 juillet 2010, des aides financières sont versées aux propriétaires privés selon des critères d'éligibilité précis.

Après étude du dossier de travaux de ravalement de façade de Monsieur Christophe METENIER domicilié au 63, rue des Bravets, le Maire propose de verser une aide de 713,44€ selon le calcul suivant : 20% des dépenses subventionnables, plafonnées à 7 134,40^{€HT}, soit 1 426,88€ répartie proportionnellement entre VVA et la Commune. Accord des membres du Conseil à l'unanimité.

4/ ACQUISITION D'UN VEHICULE

Considérant la nécessité pour le bon fonctionnement du service technique, de remplacer un véhicule hors d'usage par l'acquisition d'un véhicule d'occasion de la marque Renault et immatriculé BT – 435 – KJ, le Maire propose l'achat d'un FORD Transit Connect V.U. T.C. au prix de 7 700,76€ à la société ABCIS de Vichy, avec garantie de 12 mois sur pièces et main d'œuvre, et avec reprise d'un véhicule communal Kangoo (immatriculé 3533 SL 03). L'opération sera comptabilisée à l'article 2182 du budget 2016. Accord des membres du Conseil à l'unanimité.

5/ URBANISME : alignement

Considérant qu'il est opportun de procéder à l'acquisition d'une parcelle située rue de Champagnat à Creuzier-le-Vieux, cadastrée section AL n°494 de 23 m², et figurant au compte de Madame Jocelyne Rosette COURQUIN ; vu l'estimation de sa valeur vénale par le Service du Domaine de la DGFP (courrier en date du 22 avril 2014), Le Maire propose l'acquisition de cette parcelle au prix de 69€ et d'établir un acte notarié en l'étude de Maître Jean-Marc CORRE, 17 rue Antoinette Mizon à CUSSET (03). Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition ci-dessus et autorise Monsieur Gilbert CROUZIER, 1^{er} Adjoint, à signer l'acte notarié.

6/ VOIRIE/FINANCES : instauration du principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz – R.O.P.D.P.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la parution au Journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il propose au Conseil : l'instauration de ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ; et d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement d'un titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

7/ COMMISSIONS

Suite à 2 demandes d'intégration à la commission Aménagement du Centre-Bourg, le Conseil approuve la demande de Madame GRINCOURT-SCHLUMBERGER à la majorité (16 voix pour ; 3 voix contre : Mme JAYAT, Mme BOUILLON et M. CORRE ; et 3 abstentions : Mme GAILLE, Mme GUILLET et Melle ARNOUX), et à l'unanimité la demande de M. POTIGNAT.

De même, suite à la demande de Monsieur MEUNIER, le Conseil approuve à l'unanimité la nomination d'un nouveau membre à la commission Voirie : M. CROUZIER.

8/ BUDGET : autorisation de paiement

Afin de respecter le délai légal de paiement de factures reçues, le Maire propose que le Conseil l'autorise à les payer avant le vote du budget 2016 ; en contrepartie, le Conseil Municipal doit s'engager à inscrire au Budget de l'exercice les crédits correspondants aux dépenses engagées, dans la limite ci-dessous :

- montant des crédits d'Investissement inscrits au Budget N-1 : 1 836 649,00 €.
- annuité en capital de la dette (débit des comptes 16) : 162 405,00 €.
- crédits d'Investissement à prendre en compte : 1 674 244,00 €
- Autorisation dans la limite du 1/4 des crédits ci-dessus : 418 561,00 €.

Accord des membres du Conseil à l'unanimité.

9/ COLUMBARIUM

Afin de faire face aux prochaines demandes de cases de columbarium, le Maire propose l'acquisition de 14 cases en béton avec dessus en granit Tarn et d'une plaque en granit noir avec texte et plan gravés, pour un montant de 4 440^{€TTC}. Accord des membres du Conseil à l'unanimité.

* * * * *

II/ QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements au personnel d'ERDF pour leur intervention rapide suite à une coupure de gaz ;
- La restauration scolaire a été victime d'un cambriolage d'une valeur de 610€ de produits alimentaires ;
- Monsieur BOUCHARD nous informe d'un projet de récupération de cabine téléphonique pour les utiliser en cabane à livres.
-

Séance levée à 19h45.